

(N° 101.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1846.

Réunion d'une partie du territoire de la commune de MARCINELLE (province de Hainaut), au territoire de la ville de CHARLEROY ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. ORBAN.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée d'examiner le projet de loi qui tend à réunir au territoire de la ville de Charleroy une partie du territoire de la commune de Marcinelle, adoptant les motifs exposés par M. le Ministre de l'Intérieur, et qui tous reposent sur des faits dont elle a reconnu et vérifié l'exactitude, est d'avis que le changement de limites, projeté entre ces communes, est pleinement justifié; elle a en conséquence l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi qui vous est soumis.

Le rapporteur,

ORBAN.

Le président,

FALLON (ISIDORE).

(1) Projet de loi, n° 20.

(2) La commission était composée de MM. FALLON, *président*, LOOS, PIRREZ, TRYBON et ORBAN.
